

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 24 mars 2011 relatif à la composition des  
commissions zonales de gestion des emplois pour les  
enseignements secondaire ordinaire et spécialisé,  
secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de  
promotion sociale officiels subventionnés**

**A.Gt 06-06-2018**

**M.B. 21-06-2018**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que modifié, notamment les articles 8, 13, § 2, et 15 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 mars 2011 relatif à la composition des Commissions zonales de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale officiels subventionnés tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 octobre 2012, du 30 septembre 2015 et du 23 mars 2016 ;

Considérant qu'il convient de remplacer les Président (e)s démissionnaires ;

Sur la proposition du Ministre-Président, du Ministre de la Fonction publique, de la Ministre de l'Éducation et de la Ministre de l'Enseignement de promotion sociale ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 mars 2011 relatif à la composition des Commissions zonales de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale officiels subventionnés, les mots «M. Freddy Kindermans, attaché à la Direction générale des personnels de l'enseignement» sont remplacés par «Mme Eléonore MATHIEU, attachée».

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Article 3.** - La Ministre de l'Éducation est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 6 juin 2018.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS

La Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des  
Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,

I. SIMONIS

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification  
administrative,

A. FLAHAUT